



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question au Gouvernement n° 1861

Texte de la question

RÉPARATION DU PONT DU LARIVOT EN GUYANE

M. le président. La parole est à M. Gérard Charasse, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Gérard Charasse. Cette question que je pose à la place de Chantal Berthelot, bloquée à Cayenne pour cause d'annulation de son vol, s'adresse à Mme la ministre chargée de l'outre-mer.

Madame la ministre, vous avez déclaré, à la suite de la consultation référendaire en Guyane, que les électeurs " disent non parce qu'ils sont profondément attachés à la République " et vous avez ajouté qu'ils veulent " rester dans une organisation qui leur garantit un minimum de droits. "

Vous vous méprenez. Les Guyanais ne demandent pas un minimum de droits, mais l'égalité des droits au sein de la République. Leur vote traduit leur immense attente face à l'État qui, jusqu'ici, n'a pas assumé ses responsabilités, comme en témoigne la situation catastrophique du territoire dans des domaines essentiels tels que l'habitat, la santé, l'éducation, la circulation.

Depuis la fin novembre 2009, la Guyane est coupée en deux puisque le pont du Larivot, qui relie l'île de Cayenne au reste de la Guyane, est fermé.

Comment en est-on arrivé là ? Parce que l'État n'a pas entrepris les travaux d'entretien et de réparation, alors que des études récentes démontraient l'usure précoce de la structure.

En Guyane, il n'existe ni transport fluvial - malgré les nombreux cours d'eau - ni transport ferroviaire, et le transport routier n'assure pas le maillage complet du territoire.

Le pont ouvrira le 3 avril. En attendant, la population souffre. Il faut trois heures au lieu de quarante minutes habituellement pour rallier Cayenne à Kourou. La déviation par la route départementale 5, sinueuse et traversée par cinq ponts à sens unique, augmente le nombre d'accidents. Le dispositif de transport par voie fluvio-maritime n'améliore pas la situation de façon significative.

À la fatigue physique et morale des habitants, s'ajoutent les dépenses supplémentaires qui touchent fortement le budget des ménages et des entreprises, sans compter la désorganisation des familles.

Le Gouvernement est-il prêt à entendre les électeurs Guyanais en débloquant les moyens financiers nécessaires à l'entretien des infrastructures routières et en augmentant les moyens de transport ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Monsieur le député, vous interrogez le Gouvernement sur l'état des infrastructures routières en Guyane, et notamment sur les difficultés occasionnées par la fermeture du pont du Larivot.

Le Gouvernement est intervenu très rapidement. Dans un premier temps, Dominique Bussereau et moi-même avons débloqué des moyens considérables, notamment pour assurer le transport des personnes par barge.

Ensuite, depuis le 16 décembre, des moyens importants sont arrivés de la métropole, afin de renforcer la route départementale 5 qui sert actuellement de voie de délestage ; tous les travaux seront d'ailleurs pris en charge par l'État, même s'il s'agit d'une route départementale.

Enfin, le préfet a engagé immédiatement la procédure d'urgence et de nécessité impérieuse, afin de permettre la réparation du pont. Le marché a été notifié à l'entreprise ; les travaux, qui vont commencer la semaine prochaine, doivent se terminer le 3 avril.

Tout cela a coûté environ 17 millions d'euros à l'État, qui s'est donné les moyens de dégager les fonds immédiatement. Cependant, nous n'en sommes pas restés là, car nous avons bien conscience qu'il faut tenir compte de la situation économique de ce territoire. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au préfet d'organiser une réunion rapidement - ce qu'il a fait hier - afin d'examiner la situation des entreprises et des familles et d'en tirer tous les enseignements. C'est aussi pour cela que le Gouvernement a décidé de ne pas relever le prix des carburants, contrairement à ce qu'il a fait dans les autres territoires. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1861

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 janvier 2010